

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT A L'ÉTRANGER

Département de Cantal

SIGNALEMENT

Mme Clamagnand Marie.
profession d'habite de Pau
demeurant à Marnet
allant à Espagne dep' d
age de 25 ans, taille d'un metre 50 cent
cheveux chat front moy
sourcils is yeux rous
nez moy bouche moy
barbe menton rous
oidage sale teint colore

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Aurillac le 29 novembre
mil neuf cent vingt quatre

Signature des témoins :

Signature du porteur :

Marie Clamagnand

N° 89 du Registre.

die le 18 Novembre 1924

VAISE

POUR UN AN

Je soussigné,
M. le Préfet
à Aurillac,
rendre, pour
elle, à Villanneva
vince de Solde,
à l'honneur de
M. le Préfet de
l'obligance de
un passeport
mes salutations
sincères;
Marie Clamagnand
avec mes félicitations
le 1924.

aire empêché:

Adjoint

Depernes

ÉTRANGER
mais
Aurillac
la République
et militaires des
passer librement
ÉTRANGER
ÉTRANGER
ÉTRANGER
ÉTRANGER
ÉTRANGER
ÉTRANGER
ÉTRANGER



Lacombe le 18 Novembre 1924

HAUTE SAOÛRE



Monsieur le Préfet
du Cantal à Aurillac,

POUR UN AN

Désirant me rendre, pour
affaire personnelle, à Villanueva
de Muardebé, Province de Tolède,
(Espagne), j'ai l'honneur de
prier Monsieur le Préfet du
Cantal, d'avoir l'obligeance de
me remettre un passeport
par Hendaye,
et d'agréer mes salutations
les plus empressées;

Marie Clamaquand

Vu et transmis avec avis favorable.
St. Mamet le 18 g^{bre} 1924.

Pour le Maire empêché:
L'Adjoint

J. Despreux



ETRANGER
mais
Attal
la République
et militaires des
passer librement
Muriel
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER
ETRANGER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de

Cantal

PASSEPORT A L'ÉTRANGER VALABLE POUR UN AN

SIGNALEMENT

Age de *35 ans*
 taille d'un mètre *52*
 centimètres
 cheveux *chât*
 front *usé*
 sourcils *chât*
 yeux *usés*
 nez *usé*
 bouche *usé*
 barbe
 menton *usé*
 visage *brun*
 teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS

Signature du porteur

Marius Lamagnéra

N.° *12* du Registre

Al nom du Peuple Français
 Noms *M. et Du Cantal*

requérons les autorités civiles et militaires de la République Française et prions les autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de la France de laisser passer librement M. *Lamagnéra Marius*

Nationalité *française*
 demeurant à *St. Julien Cantal*

et de lui donner aide et protection en cas de besoin *pour ses affaires personnelles*

Fait à *Murat*
 le vingt deux septembre
 mil neuf cent vingt trois

1923 LE PRÉFET DU CANTAL

Le Comptable de Préfecture délégué

Marius Lamagnéra

